

Le Courrier de Balbec



ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES IMMOBILIERS DE CABOURG

N° 27 – Deuxième trimestre 2007

L'EDITORIAL

Voici venu l'été et avec lui, la haute saison cabourgeaise.

Notre **assemblée générale** aura lieu le vendredi 17 août à 10 heures à la **salle des fêtes de la mairie**. Elle sera suivie d'un apéritif. Une convocation vous est adressée séparément.

Ce sera le moment du bilan et des projets. Venez participer pour préserver le cadre de vie à Cabourg sous toutes ses formes...ou faites-vous représenter.

A bientôt à Cabourg Marie-Luise Herschel

ET SI NOUS PARLIONS BUDGET

La commune est tenue par la loi d'élaborer un budget primitif qui doit prévoir l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année civile à venir ou en cours. C'est le document qui regroupera toutes ces écritures préparées par le maire et votées par le conseil municipal.

Acte essentiellement politique, ce budget traduit la volonté de l'équipe municipale d'appliquer les orientations définies au préalable.

Au cours de la séance du conseil municipal de mars dernier, la ville de Cabourg a vu son budget adopté. Essayons d'en extraire les données les plus intéressantes sans se voir submergés de chiffres.

Section de fonctionnement

Le fonctionnement représente en quelque sorte l'exécution du quotidien tant en dépenses qu'en recettes réelles. Le total des dépenses a augmenté de 7,94% pour passer de 10,491 millions d'euros (M€) à 11,324 M€. Les recettes dont les plus importantes résultent des impôts et taxes ainsi que des dotations de l'Etat, ont augmenté de 11,725 M€ à 12,475 M€, soit de 6,39%.

➤ Dépenses

Les **charges à caractère général** sont de 3,320 M€ en 2007 contre 2,527 M€ en 2006, soit 31,38% en plus. Elles comprennent une ouverture de crédits de 0,684 M€ incluant le règlement de la décision de justice relative à l'exploitation du marché. Rappelons que la société gérant cet équipement avait intenté un procès pour non révision de tarifs et perte de chiffre d'affaires. En prévision du paiement, une provision avait été réalisée antérieurement.

Les **charges de personnel** représentent 45,80% des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), se situant dans la moyenne des collectivités du littoral avec une augmentation de 3,33% depuis 2006.

Les **autres charges de gestion courante** passent de 1,724 M€ à 1,870 M€, soit 8,46% en plus. C'est dans ce chapitre que se trouvent les subventions aux associations cabourgeaises et la dotation à l'office de tourisme qui possède son propre budget. Pour 2007, l'ensemble des subventions représente 10,09% des DRF.

Les **dépenses exceptionnelles** recouvrent les

dotations aux budgets annexes et les régularisations administratives à hauteur de 2,06% des DRF.

Quant aux **charges financières** découlant des emprunts en cours, les intérêts sont de 0,395M€ ou de 3,48% des recettes réelles de fonctionnement (RRF).

➤ Recettes

La **fiscalité directe locale** de 7,032 M€ (56,37% des RRF) a augmenté de 2,37% depuis 2006, tout en conservant les mêmes taux d'imposition. Ce supplément provient de la révision générale des bases, définie par la loi de finances 2007, et par l'accroissement de l'assiette imposable à Cabourg.

La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) ainsi que certaines dotations annexes à cette DGF se montent à 2,184 M€ (17,51% des RRF) alors qu'en 2006, cette somme était de 1,938 M€.

Section d'investissement

C'est à la section d'investissement que sont définies toutes les opérations relatives à l'amélioration et à l'accroissement du patrimoine communal.

➤ Dépenses

Le **remboursement du capital d'emprunts** se monte à 0,835 M€. Les autres dépenses d'investissement représentent la poursuite du plan pluriannuel, commencé antérieurement par la municipalité.

Quelques **projets importants** sont budgetés, à savoir:

- le marché couvert pour 2,500 M€;
- le programme "coeur de ville": 0,734 M€;
- un poste de secours sur la plage, le gymnase, l'espace Bruno Coquatrix, l'éclairage public, les réseaux effacés, des améliorations de façade sur des biens communaux représentant 1,515 M€;
- des achats de terrains et d'immeubles bâtis, augmentant le patrimoine de 1,201 M€;
- le programme routier pour 0,650 M€.

Les autres dépenses d'investissement correspondent à des acquisitions de biens

mobiliers et à des opérations de gros entretien qui conduisent à un total général de la section à 12,099 M€ dont 1,720 M€ de solde d'exécution négatif reporté.

➤ Recettes

Les dépenses sont couvertes par des **recettes** provenant de la **section de fonctionnement** pour 3,014 M€, par des **subventions** pour 1,126 M€, des **emprunts** pour 2,819 M€ et des **ventes de terrains et d'immeubles** (ancien terrain de football, terrain champion, hôtel Beaurivage...) pour 4,133 M€.

S'ajoutent à ces recettes des **dotations diverses** pour 0,607 M€ et un **transfert** entre sections de 0,400 M€ qui portent le total des recettes à 12,099 M€.

En conclusion, ces lignes ont pour but d'approcher les grandes masses du budget primitif 2007. Cet essai permet de constater que les projets pour 2007 trouvent leur financement par des recettes propres à la section d'investissement. Toutefois, l'équilibre général des investissements tient essentiellement pour 2007 à la réalisation de certaines ventes du patrimoine.

Quant à la fiscalité locale, elle repose sur une assiette croissante qui devrait, dans l'avenir, faire réfléchir les équipes municipales sur un allègement de l'effort fiscal individuel. La diminution des taux, même légère, contribuerait à conserver aux Cabourgeois cette volonté de dire que Cabourg est leur ville préférée.

Marc Langlois

Le Courrier de Balbec

B.P. 69 – 14390 Cabourg
Directrice de publication : M.L.Herschtel
Comité de rédaction : Membres du conseil d'administration. N°ISSN : 1283-9299
Rédaction du n° 27 terminée le
30/06/2007

LE VELO A CABOURG

Le projet

En 2004, le Conseil général du Calvados a adopté un plan départemental en faveur du vélo. C'est un projet très important puisque le budget prévu sur 12 ans est de 23,8 M€ dont 17,5 M€, soit 75%, à la charge du département. Le reste est financé par la Région, l'Etat et l'Europe.

Ce plan prévoit notamment un itinéraire continu sur l'ensemble des 120 km du littoral du Calvados, d'Isigny à Honfleur, en commençant par les 28 km qui vont de Bénouville à Villers.

Le premier tronçon aménagé est celui de Cabourg. Il mesure 4 km et a été inauguré le 16 juin 2007. Son coût est de 270.000 € dont 85% à la charge du département et le reste pour la Région.

L'itinéraire à Cabourg

Il démarre à l'ouest de Cabourg à l'angle de l'avenue des Devises et de la rue du Maine. Il se raccordera à la véloroute prévue au Home. Il se termine à l'est à l'angle de l'avenue Pasteur et de l'avenue du Roi Albert 1er. De là, on peut continuer sur le chemin le long de la Dives. Celui-ci n'est pas encore aménagé mais la jonction sera faite avec la suite de la véloroute à Dives en passant par le pont utilisé par les voitures.

La partie la plus agréable se situe entre les avenues des Devises et des Diablotins. Une voie entièrement réservée aux vélos a été aménagée le long de la promenade Marcel Proust réservée aux piétons.

Ensuite, la véloroute s'éloigne de la mer par l'avenue des Diablotins et l'avenue des Voiliers pour contourner la résidence Cabourg 2000. Sur cette dernière, les vélos côtoient les voitures dans un sens, et ils disposent d'une voie séparée par une bande blanche dans l'autre sens.

Sur le reste du parcours, la véloroute devient un espace partagé: les vélos circulent avec les voitures:

- de l'avenue de la Brèche Buhot au Grand Hôtel, sur l'avenue du Maréchal Foch dans un sens et sur l'avenue Aristide Briand dans l'autre;
- du Grand Hôtel à l'avenue Pasteur, sur l'avenue du Commandant Touchard dans un sens et sur l'avenue du Maréchal Joffre dans l'autre.

Que penser de l'aménagement de la véloroute et de l'espace partagé?

La vitesse est limitée à 30 km/h et quelques petits vélos blancs sont dessinés sur la chaussée. Il n'est cependant pas évident que les automobilistes se rendront compte qu'ils roulent sur une piste cyclable.

Suivant la largeur des voies, le stationnement est autorisé d'un ou des deux côtés. Quand il est autorisé des deux côtés, les vélos circulent le long des voitures stationnées. Quand le stationnement est interdit d'un côté, l'interdiction est signalée par une ligne jaune le long du trottoir et les vélos suivent cette ligne.

Sur ces voies, les cyclistes ne seront à l'aise que si les règles de stationnement sont bien respectées. Si ce n'est pas le cas, les cyclistes seront tentés de continuer leur promenade sur la digue Marcel Proust ce qui n'est pas, vous en convenez avec moi, le but recherché!

Ajoutons que quatre énormes dos d'âne signalent le début et la fin du parcours ainsi que l'arrivée et le départ de la zone du Grand Hôtel.

Quand la piste cyclable franchit un carrefour, son tracé est matérialisé par un damier vert plus ou moins visible. Près du Grand Hôtel, le trajet paraît assez compliqué: il faut bien suivre le marquage au sol. Cela renforce pour moi l'impression générale que le signalement de la piste cyclable devrait être plus visible.

L'aller-retour prend environ une demi-heure sans trop se presser. Sans aucun doute, cela pourrait être une manière très agréable de traverser la ville. Espérons que les automobilistes seront suffisamment

disciplinés et que les cyclistes se familiariseront suffisamment avec l'itinéraire pour s'y promener avec leurs enfants.

Peut-être pourrait-on suggérer l'aménagement de parkings pour les vélos en nombre suffisant et disséminés en ville.

Christian Valin

LES CLIENTELES DE CABOURG

Les 2èmes Assises du tourisme

En février 2007, l'office du tourisme avait organisé, sous l'égide de la ville de Cabourg, les 2èmes Assises locales du tourisme. Elles avaient réuni une soixantaine d'acteurs.

La ville et les comités de tourisme, de la Région et du Département, avaient été représentés aux côtés des socioprofessionnels de la branche, de Cabourg et des environs.

Ces assises avaient eu pour base, les résultats d'une étude du cabinet MaHoC, menée à Cabourg de juillet 2005 à juin 2006 auprès de 1500 personnes et consultable à l'office du tourisme. Elles avaient eu pour objet de présenter l'évolution de la demande touristique dans la station, de cerner les enjeux de son développement touristique maîtrisé, de long terme, et de proposer des plans d'action dans ce sens.

Après avoir retenu le positionnement de la station et les cibles de clientèles, l'assistance s'était engagée dans un débat réactif et dynamique, qui avait permis d'affiner les stratégies touristiques du futur. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

On sait que, comme d'ailleurs la Normandie et le pays d'Auge, Cabourg doit continuer à chercher son identité touristique.

Sur le plan mondial, le tourisme est en plein développement et de plus en plus concurrentiel. Il est aussi en constante mutation. Sur notre côte fleurie, pour laquelle

le tourisme représente 50% des emplois, le nombre de visiteurs étrangers, notamment anglais, a chuté et un visiteur sur deux a plus de 50 ans.

Dans ce contexte, que représente Cabourg?

Il était convenu par l'assistance que la station a de grands atouts mais qu'elle a aussi ses faiblesses. L'enjeu est clair: Cabourg doit encore développer sa notoriété, son attractivité et ses activités touristiques pour conserver ses clients fidèles et pour fidéliser de nouveaux clients.

A l'écoute des satisfactions, insatisfactions et attentes de sa clientèle, les acteurs du tourisme avaient souhaité que Cabourg s'affiche "romantique". Dans ce positionnement, la ville est aidée par sa localisation privilégiée sur la côte fleurie – à proximité d'un arrière-pays superbe – , par son style architectural "belle époque", par son aspect de village et par ses atours de cité fleurie.

D'où la devise adoptée: "Cabourg est la station romantique de la côte normande où l'on partage toute l'année, à deux ou en famille, des moments d'émotions vraies".

L'étude MaHoC: la station de Cabourg

Selon cette étude, la station peut compter sur des clientèles fidèles.

- Les séjournants sont deux fois plus nombreux que les excursionnistes, notamment en raison de l'importance des résidences secondaires.
- Les séjours d'une semaine au moins représentent toujours la moitié des séjours.
- Trois visiteurs sur quatre viennent d'Ile de France et de Normandie.

Toutefois, les courts séjours (2 à 7 nuits) se développent, surtout en hiver et au printemps... et auprès des jeunes couples. Et dans ce segment précis, la concurrence avec les stations Deauville, Trouville et Honfleur est rude.

Pourquoi vient-on aujourd'hui à Cabourg?

Voici les résultats de l'étude, en présentant les raisons avancées par importance décroissante:

- On y séjourne en vacances, en week-end, pour rendre visite à la famille et à des amis. Et puisqu'on est proche de son lieu de résidence principale, on vient aussi en promenade/détente pour la journée.
- On est attiré par la mer, par la plage et par la promenade piétonne.
- On va à la découverte des beautés de la station, souvent à vélo, et on visite les environs.
- On se restaure et on fait du shopping en se réjouissant des marchés locaux.
- On participe aux animations (concerts, spectacles, festivals, conférences...), comme elles se présentent.
- On utilise les équipements de distraction (casino, cinémas, courses hippiques, minigolf...), généralement de façon modérée, un peu plus quand on est vacancier.
- Quant aux nombreuses activités sportives, elles sont pratiquées de façon éclatée et par des minorités.

Ces clientèles, qu'est-ce qui les satisfait à Cabourg? Qu'est-ce qui les irrite? Quelles sont leurs attentes? La stratégie des acteurs du tourisme serait à repenser en fonction des réponses.

Selon l'étude, les visiteurs:

- plébiscitent l'environnement naturel, l'accueil, les écoles et clubs de voile, le marché et le casino;
- sont satisfaits de l'information;
- sont plus réservés quand il est question de propreté, de sécurité et d'équipements de

la plage ou encore d'activités pour les adolescents;

- ont à redire sur la circulation et le stationnement dans la ville, sans parler de l'état des rues;
- ont des avis franchement partagés quant il s'agit du rapport qualité/prix de l'hébergement et de la restauration, de la présence de bars/restaurants sur la digue, d'animation en journée et en soirée ou encore de pistes cyclables.

En empruntant encore une fois les lunettes des enquêteurs MaHoC, Cabourg est certes vue comme une station accueillante, fleurie, à ambiance familiale, propre, conviviale et assez préservée.

Mais pour y revenir et pour s'y attarder, les clients s'attendent à avoir plus aisément accès à des activités de santé, de sport et de loisirs (centre de thalassothérapie, journées d'initiation sport ou activités), à plus d'animation, surtout pour les adolescents, à davantage de restaurants/café/bars ouverts le soir hors saison, à un musée...etc.

Quel beau programme pour nos acteurs du tourisme!

Suzanne Belfort
Marie-Luise Herschel

UNE PRESENCE QUI MANQUE !

Qu'il était agréable d'aller glaner les dernières informations de l'office de tourisme en se promenant dans les beaux Jardins du Casino!

Pour ceux qui séjournent dans le Cabourg balnéaire ou qui le visitent, il est maintenant plus difficile de se tenir informé de la vie de la station. Le nouvel office qui a par ailleurs beaucoup d'avantages, se situe en effet en dehors des circuits habituels de promenade.

Nous trouverions dommage de voir ce pavillon délicieusement désuet se transformer en local désaffecté, et nous sommes heureux d'apprendre qu'une présence, même limitée, est assurée dans les Jardins du Casino. Cela

permet de maintenir en vie ce point d'information plein de charme. G.N.

L'APIC RENCONTRE LA CCED

Au début de ce printemps, le président Dr. Jacques Porcq avait bien voulu nous recevoir pour nous présenter la CCED (Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives) et répondre à nos questions. L'échange complète et élargit notre dossier CCED présenté dans un précédent N° du Courrier de Balbec.

Présentation

Créée le 15 novembre 2002, la CCED regroupe Cabourg avec les communes voisines Auberville, Gonnevill-sur-Mer, Houlgate, Dives-sur-Mer et Le Hôme-Varaville, en tout 13 000 habitants. Des délégués communautaires, désignés au sein des conseils municipaux représentent ces communes et décident en Conseil communautaire.

Par **transfert de compétences**, la CCED agit obligatoirement en "aménagement de l'espace" et "développement économique" (une zone d'activité sur Cabourg est encore à réaliser). Par option de ses élus, elle est également compétente dans les domaines de l'environnement, des équipements culturels et sportifs, du cadre de vie et de l'assainissement.

Pour **financer ses actions**, la CCED collecte la TPU (taxe professionnelle unique) dont 92% sont reversés aux communes, et dispose de la DGF (dotation globale de fonctionnement), bonifiée en raison d'un maximum de compétences exercées. Cette DGF de 30€/habitant est calculée sur la base de 26 000 habitants en prenant en compte les résidents secondaires de façon forfaitaire. Les autres moyens financiers sont les subventions, taxes, redevances, participations, activités payantes et emprunts.

Le **budget général** d'environ 9 M€ (millions d'euros) en 2006 était équilibré par 4,5 M€ d'emprunts pour financer les investissements. A ce budget qui a en charge le fonctionnement des services et la rémunération du personnel (65 personnes dont 25 éboueurs et chauffeurs pour la collecte des déchets), s'ajoutent des budgets annexes (assainissement, déchets, port, zone d'activité

économique..) dont notamment le fonctionnement doit s'autofinancer par des taxes, redevances et participations.

Questions et réponses

Les frontières de la CCED: la préfecture considère les communautés de communes du littoral, dont la CCED, comme trop petites car en dessous de la taille critique pour faire durablement plus et mieux à des coûts moindres. En conséquence, elle réfléchit à une coopération avec d'autres communautés voisines.

Doublons administratifs: ce sont ces doublons qui risquent de grever encore des budgets publics qui ont déjà tendance à augmenter continuellement. En effet, les transferts de compétences ne se font pas sans difficulté. Certaines actions transférées s'avèrent être de plus en plus coûteuses en main-d'oeuvre et en investissements, notamment l'assainissement et la collecte des déchets. Leurs frais réels étaient par le passé souvent sous-estimés car noyés dans les budgets principaux des communes.

Notons encore que les lignes budgétaires correspondantes dans les budgets communaux qui auraient pu être supprimées ou du moins diminuées, restent parfois ouvertes comme "poire pour la soif". Une mutualisation des marchés publics, par exemple par le recours à une centrale d'achats, pourrait aider à dégager de vraies économies d'échelle. Il pourrait en être de même en cas de service informatique unifié.

Urbanisme: les mairies constituent les dossiers d'autorisation de droit des sols, la CCED les instruit et les maires signent les permis.

En effet, les mairies constituent les dossiers (permis de construire ou de démolir, déclaration de travaux, certificats d'urbanisme, autorisations de lotir). Aujourd'hui, l'ensemble des démarches à accomplir est informatisé en mairie ce qui permet au pétitionnaire de suivre aisément son dossier et de pallier rapidement les manquements, notamment pour les pièces demandées. C'est également en mairie ou sur le site Internet de la mairie que l'intéressé peut consulter les réglementations.

Les dossiers des six communes (plus de 900 en 2006) sont ensuite transmis à la CCED qui les instruit en vue d'un avis favorable ou défavorable, en accord avec les servitudes (POS, PLU, ZPPAUP, espace des 500 m...) et après vérification auprès des réseaux (gaz, eau, électricité, assainissement) et consultation, le cas échéant, de l'architecte des bâtiments de France.

Toutefois, la signature des permis revient, comme on l'a dit, au maire qui "peut laisser passer" selon qu'il souhaite être rigoureux ou non en termes de textes. Se pose alors la question du transfert ou non de la signature au président de la communauté.

Collecte des déchets: ce service dont les défaillances sont oh combien visibles pour le citoyen, a connu des difficultés au moment de sa mutualisation au niveau des six communes. Il fallait harmoniser les tournées et les équipes et acheter de nouvelles bennes plus performantes (une douzaine).

Pour prévenir l'explosion des coûts et améliorer la qualité de vie, un règlement d'ensemble de collecte et de gestion du personnel devrait permettre de mieux maîtriser la collecte générale et sélective.

Lutte contre la pollution: l'enjeu pour la CCED est de taille. Aux problèmes qu'aurait rencontrés n'importe quelle intercommunalité dans ce domaine sensible, s'ajoutent celles qui sont spécifiques à nos villes balnéaires. Les habitudes de vie des résidents principaux et secondaires sont décalées au cours de la semaine et des saisons ce qui crée des pollutions de la part des uns qui sont de moins en moins bien tolérées par les autres.

Qui d'entre nous ne s'est pas indigné en contemplant ces petits sacs de déchets posés au pied des habitations dès le dimanche matin, ces conteneurs colorés abandonnés sur les trottoirs ou mal camouflés, ces récipients de déchets verts et autres objets dits encombrants traînant des jours durant dans les rues!

Comment intégrer ces habitudes de "nomades" dans un plan de propreté pour nos stations? La réponse se trouve-t-elle dans la

multiplication des points et tournées de collecte, dans des campagnes de sensibilisation, de façon coercitive, dans des restrictions apportées à la fausse gratuité, pour responsabiliser les usagers? Ce n'est pas simple.

Projets: ils s'intègrent dans un projet de territoire acté et voté qui regroupe les projets communaux et intercommunaux sur plusieurs années. Rappelons-les brièvement:

- Le **centre culturel intercommunal** (4,5 M€), chauffé en énergies renouvelables: l'achat du terrain a eu lieu fin juin selon un jeu de domino entre la mairie de Cabourg et Champion; dépollutions, destructions et études ont lieu en 2007; les travaux devront commencer fin 2008 pour garder les subventions, et devront finir en 2009.
- Le **gymnase** (3 M€) dont la construction est mise en route.
- Le **centre aqualudique**, peut-être implanté à Gonnevillle: il cherche encore ses partenaires et son financement pour environ 15 M€.
- L'**assainissement**: la réfection des réseaux nécessite, à elle seule, 11 M€ de travaux au cours des ans. S'ajoute à cela la nécessité d'augmenter le nombre de bassins de rétention des eaux pluviales et de construire une station d'épuration (70 000 équivalents d'habitants et 15 M€).
- Le **port**: géré conformément à une délégation de service public sur 20 ans, il devra compter 400 anneaux et former un pôle nautique (2,7 M€).
- L'**hôtel communautaire**: le beffroi, initialement convoité, étant atteint par le mérule, il faudra trouver un bâtiment pour héberger la CCED qui est actuellement en location. Le cabinet d'architecte Bienvenu est chargé de la maîtrise d'oeuvre.

Emprunts: afin d'assurer à la CCED sa visibilité financière, une mission d'expertise économique financière (MEEF) a été souhaitée par le président. C'est une mission du Trésor public. Son but: étudier

l'optimisation des projets d'investissement par rapport aux financements dont dispose la communauté, et aider à planifier leur réalisation sur le temps (5ans, 10 ans).

L'APIC remercie le président pour cet entretien fructueux. L'association souhaite poursuivre le dialogue sur l'intérêt pour le contribuable de la mutualisation des moyens au niveau de la CCED.

Henri de Selve de Sarran
Marie-Luise Herschtel

AGENDA

Juillet

07 Les 100 ans du Grand Hôtel
07 AS Pétanque – Grand prix Terrain de
de la ville de Cabourg pétanque
09/07–19/08 Exposition Espace culturel
Bruno Coquatrix
11, 18, 25 Ateliers de Katy + Mairie
12, 19, 26 Conférences du Jeudi Mairie
14 Fête nationale
27 Concours de Châteaux de sable Plage
30 Conférence (Amis de Cabourg) Mairie

Août

01, 08, 22 Ateliers de Katy Mairie
02, 16, 23 Conférences du Jeudi Mairie
08 Conférence (Amis de Cabourg) Mairie
09 Les Voiles au soleil couchant Plage
10 Concours de Châteaux de sable Plage
09 Salon du livre
17 APIC - Assemblée générale Mairie
18 Dîner sur la digue
18, 19 AS Football – Grand prix Stade
de la ville de Cabourg F. Sastre
25 Les Amis de Cabourg – AG Mairie

Septembre

02, 08 Concours de pêche Cap Cabourg
15, 16 Concours d'attelages Hippodrome
15, 16 Mouvement européen - Espace
Exposition tchèque culturel B.C.

+ Les Ateliers de Katy organisent des

initiatives et des perfectionnements dans les activités suivantes:

- ✓ Golf, Char à voile, Tennis, Tennis de table, Simulateur de pêche, Judo, Danse, Tir à l'arc, Football, Karting, Poney, Trampoline,
- ✓ Mosaique, Initiation vidéo, Origami, Concours de dessin, Art floral, Conte musical, Sculpture, Dentelle, Echecs, Internet.

L'agenda est en constante évolution, surtout en haute saison. En conséquence, lorsque vous programmez un passage, un week-end, un court ou long séjour, ayez le réflexe:

Office du tourisme:

Tél.: 02 31 06 20 00

Email: office.tourisme@cabourg.net

Pour la jeunesse:

Contactez l'Office du tourisme qui distribue notamment le "Guide de Leo".

Il y a aussi:

- ✓ Le Centre de loisirs (pour les 6 à 11 ans).
Directrice: Marion Danlos
Tél.: 02 31 91 01 63
Email: Centre.loisir.cabourg@wanadoo.fr
- ✓ Le Club pré-ado (12 à 15 ans).
Responsable: Martial Nicolas
Tél.: 02 31 91 01 63
Email: Centre.loisir.cabourg@wanadoo.fr

L'Office du tourisme donnera également des informations sur les nombreuses associations sportives ou culturelles qui ont une véritable vocation, toute l'année, de se tourner vers les jeunes. Parents et jeunes peuvent les découvrir et rencontrer leurs responsables à l'occasion de la semaine de la découverte qui se déroule chaque année pendant les vacances de la Toussaint.

APIC – B.P. 69 – 14390 CABOURG

